

# PROCES-VERBAL

## COMITE DE DIRECTION réunion plénière

### 05 Septembre 2023

### Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

---

#### Membres élus présents :

Mesdames Joëlle MONLOUIS, Christine AUBERE

Messieurs Daniel VOISIN, Ahmed BOUAJAJ, Gilbert MATHIEU, Philippe COUCHOUX, Christian PORNIN, Simon VEISSIERE

#### Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON, Jean-Pierre MEURILLON, Claude DEVILLE-CAVELLIN, François CHARRASSE, Denis TURCK, Ahmed HADEF

#### Assistent :

Mesdames Florence DUC (DGA), Sophie GERMAIN (DG)

Messieurs Michaël MAURY (DGA), Ali MOUCER (DTR), Hugues DEFREL (Président de la CRA),

#### Absents :

Ghislaine YESLI KERRAD (excusée), Marie-Christine TERRONI (excusée)

Messieurs Bruno FOUCHET (excusé), Rosan ROYAN, (excusé), Philippe COLLOT (excusé), Claude DELFORGE (excusé), Paulo DE CARVALHO (excusé)

---

#### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DU 26 JUIN, DU 08 JUILLET, DU 11 AOUT ET DU 25 AOUT 2023**

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 26 juin, du 08 juillet, du 11 août et du 25 août 2023. Etant précisé que la rédaction du PV du 26 juin relative au projet d'évolution du Championnat Régional U15 sera légèrement modifiée afin de lever toute incompréhension quant la saison où sera atteinte la pyramide cible.

#### **LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES**

Le premier point de la saison sur les effectifs licenciés est peu significatif. D'autant que les chiffres à date ne peuvent être comparés qu'avec ceux du 9 septembre dernier soit 4 jours de différence.

Néanmoins, le Comité constate qu'à date nous avons déjà enregistré 37,05% des effectifs licenciés de la saison dernière – 112 676 licenciés à date sur 304 100 pour la saison 2022/2023.

La tendance semble être à la hausse par rapport à la saison dernière.

Il est intéressant de noter que malgré les 4 jours de différence de saison à saison, le nombre de licenciées féminines et de licenciés Futsal sont en hausse.  
Il en est de même pour les effectifs arbitres et les Dirigeantes.

### **COMPOSITION DES DERNIERS GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2023/2024**

Faute d'éléments suffisants permettant d'entériner les derniers groupes 2023/2024 (U15F et U18F R3, Futsal Féminin R2 et U18 Futsal phase 1), le Comité sera consulté ultérieurement par voie électronique.

Le Comité est par ailleurs saisi de demandes de changement de groupe, demandes formulées par CACHAN CO, LE MEE et NOISY LE SEC.

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des dites demandes,

Dit qu'en l'absence d'accord d'un autre club pour une permutation de groupe, ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande.

Des explications précises seront données aux clubs concernés.

Le Comité est également informé des modifications de groupes en R2 et R3 Seniors DAM à la suite des décisions de la CFRC saisie d'un appel de la VGA St Maur et de la Commission supérieure d'appel saisie d'un appel du FC Ozoir. Ces contentieux avaient été identifiés lors de la validation des groupes le 08 juillet.

### **LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL**

#### **\*Championnat Régional Seniors DAM – Liquidation de l'AS Poissy**

Le Comité est informé que dans le prolongement des décisions prises lors de la réunion du 25 août dernier à la suite de la déclaration de liquidation judiciaire de l'AS Poissy et de la décision du COMEX du 10 août, 3 clubs ont fait appel.

Ils remettent en question la composition de la poule D de R2 maintenue à 11 équipes et réclame à ce que soit comblé la vacance laissée par la disparition de l'AS Poissy.

Tant que ces procédures ne sont pas forcloses, il paraît préférable d'attendre les décisions qui pourront être prises avant de revenir sur les dispositions réglementaires du championnat régional Seniors DAM relatives aux règles de montées et de descentes.

#### **\*Coupes Nationales : nombre de clubs qualifiés à l'issue de la phase préliminaire régionale**

La F.F.F. a arrêté comme suit le nombre de clubs qualifiés de notre Ligue à l'issue de la phase préliminaire régionale dans les Coupes Nationales suivantes :

	<b><u>2023-2024</u></b>	<b><u>2022-2023</u></b>
Coupe de France Féminine	8	8
Coupe GAMBARDELLA	9	9
Coupe Nationale Futsal	7	7

#### **\*Phases d'accession aux Championnats Nationaux à l'issue de la saison 2023/2024 : les adversaires des clubs franciliens**

Le Comité est informé des rencontres des phases d'accession aux Championnats Nationaux pour nos clubs franciliens comme suit :

. Phase d'accèsion à la D3 Féminine : notre Ligue est classée 5<sup>ème</sup> au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant la Ligue du CENTRE VAL DE LOIRE (Ligue classée 8<sup>ème</sup>)

. Phase d'accèsion au CN U19 F : notre Ligue est classée 1<sup>ère</sup> au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant la Ligue du CENTRE VAL DE LOIRE (Ligue classée 12<sup>ème</sup>)

. Phase d'accèsion à la D2 Futsal : notre Ligue est classée 3<sup>ème</sup> au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant la Ligue de NORMANDIE (Ligue classée 10<sup>ème</sup>)

#### \*Accession supplémentaire au CN U17 à l'issue de la saison 2023/2024

Le Comité est informé que notre Ligue, première au classement des Ligues régionales, bénéficiera d'une deuxième accession au CN U17 à l'issue de la saison 2023/2024.

#### \*Opération Mini-Buts de la LFA

Il est rappelé que fin juin 2023, sur décision du Bureau Exécutif de la LFA, la FFF a lancé une opération nationale d'achats de mini-buts pour les clubs ayant une école de foot, étant précisé que la Fédération entend faire participer financièrement les Ligues, les Districts et les clubs à hauteur de 50% (30% pour les territoires et 20% pour les clubs).

Cette décision d'opération a été décidé en dehors de toute consultation en amont des Ligues, des Districts et des clubs quand bien même ils sont directement concernés puisque co-financiers des achats des mini-buts.

La LFA a envoyé aux Ligues au mois de juillet un questionnaire GoogleForm afin de s'assurer de leur concours financier ; charge aux Ligues d'interroger les Districts de leur territoire.

C'est dans ce cadre que notre Ligue a interrogé les Districts franciliens qui avaient jusqu'à la mi-août pour confirmer ou non leur souhait de s'inscrire dans cette opération et prêter leur concours financier à hauteur de 15%.

Il ressort que 7 des 8 Districts ont répondu. Un ne souhaite pas participer. Les 6 autres sont d'accord, certains conditionnant leur participation à celle de la Ligue.

Le questionnaire « consolidé » avec les réponses de la Ligue et des Districts a été envoyé aux services de la LFA.

Le Président SANDJAK rappelle que la Ligue ne participera pas à cette opération. En effet, la F.F.F. ne peut décider unilatéralement de valider des opérations en engageant les dépenses des Ligues et des Districts sans les avoir consulter au préalable.

#### \*Le F.A.F.A : évolution du dispositif pour la saison 2023/2024

Michaël MAURY présente aux membres du Comité les nouveautés concernant le F.A.F.A. « Transport » avec la possibilité d'acquérir des véhicules d'une autre marque que VW.

Les modalités de financements au niveau national étant les suivantes :

- Pour un véhicule neuf Volkswagen dans un concessionnaire agréé : Aide jusqu'à 50 % du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 25 000 € (par projet)
- Pour un véhicule d'occasion Volkswagen dans un concessionnaire agréé : Aide jusqu'à 60 % du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 20 000 € (par projet)
- Pour un véhicule neuf d'autres marques ou véhicule neuf Volkswagen dans un concessionnaire non agréé : Aide jusqu'à 40% du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 15 000 € (par projet)
- Pour un véhicule d'occasion d'autre marque ou véhicule d'occasion Volkswagen dans un concessionnaire non agréé : Aide jusqu'à 30% du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 10 000 € (par projet)

#### \*Désignations de délégués dans le cadre du Dispositif Global de Prévention

A l'instar de ce qui a été fait pour les saisons 2018/2019 à 2022/2023, le Comité reconduit la désignation, à la charge de la Ligue, de délégués sur le Championnat U18 R1 et sur le Championnat Seniors de R1 ; dans ce dernier cas, la désignation à la charge de la Ligue ne concernera que 2 matchs au choix du club sur l'ensemble de la saison.

#### \*Le point sur le nouveau module des compétitions

Il est fait un point sur l'utilisation du nouveau module de gestion développé par la FFF et mise en œuvre sur la totalité du territoire national à compter de cette saison.

Les différentes phases de tests lancées les saisons précédentes sur les territoires de certaines Ligues avaient été peu concluantes voir catastrophiques et ce jusqu'au lancement du module de désignation des officiels (délégués et arbitres) à compte du mois d'avril 2023 qui lui aussi a été inopérant.

Malgré toutes les déconvenues remontées par les territoires tests depuis la saison 2019/2020, la FFF s'est entêtée aveuglément, malgré son incapacité à régler les dysfonctionnements constatés, à déployer ces nouveaux modules de gestion des compétitions à toutes les Ligues et tous les Districts.

Lors d'une réunion de formation à l'outil au siège de la FFF le 29 août, la DSI a avoué l'absence de perspectives quant à la résolution des problèmes remontés par les utilisateurs.

Certains jours, 35 000 tickets d'incidents ont été remontés par les Ligues à la DSI. La situation est ingérable. Les collaborateurs s'épuisent avec un outil informatique qui ne fonctionne pas. Les délais de traitement des tâches sont décuplés, les clubs ne pouvant faire leur demande de changement de terrain ou d'horaire via Footclubs envoient leur demande par mail inondant la boîte du service des compétitions. Tout est ainsi traité manuellement.

Il en est de même pour la désignation des arbitres. Plus de désignation automatique possible. Les services sont inquiets. Comment cela va se passer dans trois semaines quand toutes les compétitions auront démarré et que nous aurons à gérer 710 matches par weekend ?

#### \*Demande du District des Yvelines – Retrait du Label à l'US Verneuil

Par mail en date du 30 août 2023, le Président du District des Yvelines a saisi la Ligue sur l'opportunité de retrait de Label à un des clubs de son territoire ayant été sanctionné pour falsification de certificats médicaux.

Les modifications au règlement du Label telles qu'adoptées par l'Assemblée Fédérale du 7 janvier 2023 prévoient à l'article 10 que la demande de retrait du Label peut être initiée par la Ligue OU le District auprès de la LFA. Monsieur MEURILLON faisant par ailleurs valoir les dispositions de l'article 11 dudit règlement. Ce dernier n'a en effet pas été modifié en conséquence des précisions apportées à l'article 10. Les deux articles prévoyant des modalités de saisine différentes.

Il est laissé au District la possibilité de saisir la LFA de cette demande de retrait de Label.

#### \*Demande d'engagements dans nos compétitions régionales de clubs n'appartenant pas au territoire de la Ligue

La Ligue a été saisie de deux demandes d'engagement dans ses compétitions régionales émanant de clubs n'appartenant pas à son territoire :

. HERCULES FUTSAL (Ligue de NORMANDIE) : demande d'engagement dans le Championnat Régional Futsal Féminin – Motif : pas de Championnat proposé au sein de sa Ligue

. FC SENS (Ligue de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE) : demande d'engagement d'une équipe dans le Championnat Féminin Seniors à 11 – Motif : il ne lui est proposé qu'un inter-Districts qui l'oblige à jouer ses rencontres à l'extérieur.

Au-delà du fait que pour le cas du FC SENS il n'y a pas lieu d'accéder à sa demande dans la mesure où sa Ligue d'origine propose déjà une offre de pratique Seniors Féminines à 11, le

Comité relève que s'agissant de compétitions régionales avec montées et descentes, accéder aux demandes des deux clubs exposerait la Ligue, mais également les clubs concernés, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir. Ce qui mettrait en péril le déroulement normal de nos compétitions.

Le Comité décide donc de ne pas donner de suite favorable aux clubs d'HERCULES FUTSAL et du FC SENS. Un courrier leur sera adressé.

#### \*Création de la Commission Régionale Futnet

Dans le prolongement de l'agrément reçu du Ministère pour l'organisation du Futnet en France, la FFF a délégué une partie de l'organisation de la pratique compétitive du Futnet à certaines Ligues.

A des fins d'organisation, la Ligue a pris attache avec les anciens dirigeants de la fédération Futnet. Le Secrétaire Général et Michaël MAURY les ont reçus le 18 juillet 2023.

Ces derniers sont prêts à rejoindre la Ligue dans une Commission afin de participer à la gestion de cette nouvelle pratique au sein de notre Ligue.

Il est donc proposé au Comité de valider la création et la composition de la Commission Régionale Futnet comme suit :

**Jérémy CARMELLE** : membre du club de Futnet d'Issy les Moulineaux (92), champion de France de double 2023 et champion du Monde 2022.

**Julien CRESPO** : membre du club de Futnet de Créteil (94) et Sélectionneur national U21.

**Vincent VOISINOT** : membre du club d'Emerainville (77) de la commission fédérale Futnet, Président de la FFDAF (2019/2023), champion du monde 2022.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

#### \*Mouvements dans les Commissions Régionales

- Délégués officiels : démission de M. Abdelrazak GUESSOUM (a fait le choix de se consacrer à ses missions au niveau départemental)

- Commission Régionale de l'Arbitrage : candidature de M. Victor PAIVA DE ALMEIDA (n°FFF : 1706251421) – Ancien arbitre fédéral / Observateur en arbitrage

- Observateur en arbitrage :

M. Joseph OMAM

Madame BOUDINA Siham

Monsieur LEGER Patrice

Monsieur PUZILEWICK Lukas

Monsieur SERRE Nathan

Monsieur SIBA Lucien

Monsieur LANFRANCA Bernard

Pour ce qui concerne Monsieur Joseph OMAM, un accord de principe est donné à sa nomination sous réserve que le Secrétaire Général l'ait rencontré au préalable.

#### \*Demande de renouvellement de la carte d'arbitre honoraire

Les demandes suivantes sont approuvées à l'unanimité :

M. Lucien BALISIER (renouvellement 2022/2023 accordé par le Comité Directeur du 29.08.2022)

M. Robert BREUIL (renouvellement 2022/2023 accordé par le Comité Directeur du 29.08.2022)

M. Michel BODINEAU (renouvellement 2022/2023 accordé par le Comité Directeur du 29.08.2022)

M. Jean-Claude CHARLES (renouvellement 2022/2023 accordé par le Comité Directeur du 29.08.2022)

M. Jean-Luc LECLERC (renouvellement 2022/2023 accordé par le Comité Directeur du 29.08.2022)

M. Eugène LOPEZ (renouvellement 2022/2023 accordé par le Comité Directeur du 29.08.2022)

M. Pascal SAUTON (renouvellement 2022/2023 accordé par le Comité Directeur du 29.08.2022)

\*Demande d'honorariat

Le Comité se prononce favorablement à l'unanimité pour la première demande de Monsieur Patrick COURET en qualité d'arbitre honoraire.

\*Mouvements dans les clubs

**Demandes d'affiliations**

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres

- . 564 690 – POISSY FOOTBALL CLUB (78)
- . CLUB SPORTIF ANGERVILLIERS (91)
- . VIVONS FOOT MANTES LA JOLIE (78)
- . ASSOCIATION SPORTIVE DES CANTONNIERS DE MONTREUIL (93)

Clubs Futsal

- . JEUNESSE SPORTIVE DE DRANCY (93)

Clubs Loisir

- . FOOTBALL CLUB CLAIREFONTAINE EN YVELINES (78)
- . AC JUNIA (92) – *sous réserve de réception de l'attestation sur l'honneur*

**Cessations définitives d'activités**

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

Clubs Libres

- . 560 470 – ETOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY (94)
- . 526 255 – POLICE DES HAUTS DE SEINE NANTERRE A.S. (92)
- . 564 271 – LE BALLON DE LA JEUNESSE (78)
- . 500 411 – POISSY A.S. (78)

Club Football Entreprise

- . 664 311 - PARIS LET'S GO

**Demandes d'inactivité partielle**

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par les clubs suivants,

Autorise les clubs suivants à être en inactivité partielle comme suit :

Clubs Libres

- . 523 263 – VERNEUIL SUR SEINE U.S. (78)

*Catégories Seniors Féminines et U18F – U17F et U16 F*

- . 548 398 – GENNEVILLOISE E.S. (92)

*Catégories U19 – U18 – U17 – U16 – U15 et U14*

- . 500 728 – BRAYTOIS S.C. (77)

*Catégorie Seniors*

Club Futsal

- . 560 972 – CULTURE SPORT JOCASSIENS

### *Catégorie Futsal Seniors*

Sous réserve de validation de la demande « Vie Des Clubs » par le District.

#### **Demande d'inactivité totale pour 2023/2024**

##### Clubs Libres

. **551 734** – ÉCLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S. (95)

#### **Demandes de reprise d'activités pour 2023/2024**

Le Comité,

Vu les dispositions de l'article 41.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Autorise la reprise d'activité des clubs suivants :

##### Clubs Libres

. **560 648** – MOUVE IT (77)

. **537 760** – OLLAINVILLE A.S. (91)

#### **Demande de changement de type**

Le Comité entérine le changement de type du club suivant :

##### Club Loisir

. **864 489** – FOOTBALL CLUB MONTHYON (77)

Pour devenir club LIBRE

#### **Demande de changement de titre**

Le Comité entérine le changement de nom des clubs suivants :

##### Clubs Libres

. **500 600** – ASSOCIATION SPORTIVE RESBASSIENNE

Pour devenir ASSOCIATION SPORTIVE DE REBAIS (77)

. **582 464** – KARMA FSC

Pour devenir FOOTBALL CLUB DE BOBIGNY KARMA (93)

. **580 983** – CHAMPS F.C.

Pour devenir CHAMPS FOOTBALL FUTSAL CLUB (77)

. **532 133** - FC. 93 BOBIGNY BAGNOLET GAGNY

Pour devenir FOOTBALL CLUB 93

Il est rappelé que saisi d'une précédente demande pour un changement de titre, la FFF avait, en 2020, opposé un refus au FC. 93 BOBIGNY BAGNOLET GAGNY.

Le Comité décide de refuser cette nouvelle demande. Le Président demande par ailleurs à ce que soit vérifié les motivations du refus de la FFF afin de pouvoir faire une réponse précise au club.

#### **Sortie de club omnisports**

##### Club libre

. **500 403** – GAGNY U.S. MUNICIPALE (93)

Sortie de club omnisports de la Section Football de GAGNY U.S. MUNICIPALE qui devient une association autonome sous le nom de F.C. GAGNY, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

(Réception de la cession des droits sportifs par GAGNY US MUNICIPALE)

#### **Demandes d'Entente**

. Demandes d'ententes formulées par les clubs FOOTBALL FEMININ ACADEMY 77 (751 034), VAL DE France F. (549 941), QUINCY VOISINS F.C. U.S. (500 559) et LAGNY MESSAGERS F. US (549461) dans la **catégorie Féminines U15 F à 11.**

Club support: **FOOTBALL FEMININ ACADEMY (751 034)**

. Demandes d'ententes formulées par les clubs FOOTBALL FEMININ ACADEMY 77 (751 034) et LAGNY MESSAGERS F. US (549461) dans la **catégorie Féminines U18 F à 11**.  
Club support: **FOOTBALL FEMININ ACADEMY (751 034)**

Le Comité,

Pris connaissance des demandes d'entente formulées par les clubs susvisés,  
Autorise la création de ces ententes pour la saison 2023/2024, étant observé que le club support de ces ententes est le club de Football Féminin Academy,  
Et invite les clubs concernés à prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant l'équipe en entente (article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. et article 11.7 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.).

### **SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (REGLEMENT DE LA 1ERE QUOTE-PART LICENCES 2022/2023)**

Le Comité,

Pris connaissance de l'état des paiements de la 1<sup>ère</sup> quote-part licences 2023/2024,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., l'appel à cotisations au titre de la 1<sup>ère</sup> quote-part licences a été envoyé aux clubs par mail le **15 juin 2023**, étant précisé qu'une information quant à cet appel à cotisations figurait dans l'espace FOOTCLUBS,

Considérant que les rétrocessions de la part Ligue sur cotisation et du droit d'engagement des équipes engagées en compétition régionale, décidées par le Comité de céans lors de sa réunion plénière du 02 Mai 2023, ont été déduites de cette 1<sup>ère</sup> quote-part licences,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article susvisé, le règlement de cette 1<sup>ère</sup> quote-part licences devait être effectué **au plus tard le 5 juillet 2023**, soit dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations,

Considérant qu'à l'échéance de paiement susvisé, le Comité observe que certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur situation financière, ni pris contact avec la Ligue,

Regrettant vivement que les clubs considérés n'aient pas respecté cette échéance d'autant plus que (i) le Comité de Direction de la Ligue a adopté, depuis le 21 mai 2013, un échéancier pour l'acompte sur licences visant à alléger les charges des clubs au mois de Juin et ce, afin de tenir compte de l'évolution de leur trésorerie (encaissement des cotisations des licenciés), et (ii) comme évoqué ci-dessus, ont été déduites de cette 1<sup>ère</sup> quote-part différentes rétrocessions,

Par ces motifs,

Conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. :

. Suspend, à compter du **14 Septembre 2023**, la saisie des licences des clubs n'ayant pas réglé la 1<sup>ère</sup> quote-part licences,

. Suspend, à compter du **14 Septembre 2023**, la validité de leurs licences,

Et procède de ce fait à l'annulation des rencontres de l'ensemble de leurs équipes, ces rencontres annulées étant perdues par pénalité.

Il est par ailleurs précisé que :

. Une rencontre programmée le week-end ou le lundi sera annulée et donnée perdue par pénalité si la régularisation intervient après 12h00 le jeudi précédant la rencontre,

. Une rencontre programmée la semaine (à l'exception du lundi) sera annulée et donnée perdue par pénalité si la régularisation intervient après 12h00 la veille de la rencontre.

Copie de la présente décision accompagnée de la liste des clubs concernés sont transmises à l'ensemble des Districts franciliens pour application.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **C.PORNIN**

. Propose que désormais du matériel « nouvelles pratiques » soit intégré dans les dotations remises aux clubs lors des différentes opérations portées par la Ligue.

#### **H.DEFREL**

. Revient sur les différents rassemblements d'arbitres ayant déjà eu lieu et ceux à venir sur le Centre Technique de Morfondé

#### **JP.MEURILLON**

. Demande où est-il possible de trouver la liste des médecins fédéraux, cette liste n'étant plus publiée sur le site de la F.F.F.

#### **C.DEVILLE-CAVELLIN**

. Informe d'un cambriolage au siège du District

#### **F. CHARRASSE**

. Informe du recrutement de Julien KAUFMANN en remplacement de Charles MORISSEAU  
. Informe de l'organisation de la rentrée des Arbitres et des Educateurs au CREPS de Chatenay Malabry  
. Informe de la rentrée du Foot Féminin  
. Informe d'une médiation entre le District 92 et Monsieur ROUBEAU dans le cadre du contentieux les opposant

#### **J. SANDJAK**

. Fait lecture de lettres de remerciements de certains Districts pour le paiement du relevé au 30 juin ainsi que de courriers de clubs  
. Fait part d'invitations pour l'inauguration de terrains

#### **S.GERMAIN et F.DUC**

. Font un point RH et informe le Comité des derniers recrutements et appels à candidature en cours

Prochaine réunion : Lundi 02 Octobre 2023 à 18h30

---

**Le Président**  
**Jamel SANDJAK**

---

**Le Secrétaire de séance**  
**Ahmed BOUAJAJ**